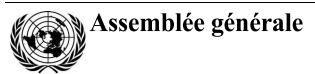
Nations Unies A/c.5/72/L.18



Distr. limitée 23 décembre 2017 Français

Original: anglais

Soixante-douzième session Cinquième Commission Point 136 de l'ordre du jour Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

## Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

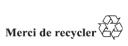
## A Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2018-2019 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 396 907 300 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

Ch	apitre	Montant (dollars É-U.)
	Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble	
1	Politiques, direction et coordination d'ensemble	119 854 000
2	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	625 634 900
	Total partiel	745 488 900
	Titre II. Affaires politiques	
3	Affaires politiques	1 231 086 000
4	Désarmement	24 332 800
5	Opérations de maintien de la paix	105 702 100
6	Utilisations pacifiques de l'espace	7 616 200
	Total partiel	1 368 737 100
	Titre III. Justice internationale et droit international	
7	Cour internationale de Justice	47 792 500
8	Affaires juridiques	50 311 200
	Total partiel	98 103 700





Chanit	Pa	Montant (dollars É-U.)
Chapit		(uonurs E-O.)
	Titre IV. Coopération internationale pour le développement	
9	Affaires économiques et sociales	159 560 400
10	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits État s insulaires en développement	10 736 400
11	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	16 116 400
12	Commerce et développement	130 694 300
13	Centre du commerce international	37 354 000
14	Environnement	39 603 700
15	Établissements humains	20 971 900
16	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	
17	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	16 304 000
Te	otal partiel	471 029 300
	Titre V. Coopération régionale pour le développement	
18	Développement économique et social en Afrique	157 539 100
19	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	99 570 400
20	Développement économique en Europe	61 723 600
21	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	112 450 200
22	Développement économique et social en Asie occidentale	73 466 000
23	Programme ordinaire de coopération technique	65 808 900
To	otal partiel	570 558 200
	Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	
24	Droits fondamentaux	202 779 100
25	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 106 200
26	Réfugiés de Palestine	56 863 300
27	Aide humanitaire	33 055 100
To	otal partiel	378 803 700
	Titre VII. Information	
28	Information	177 359 500
Te	otal partiel	177 359 500
	Titre VIII. Services communs d'appui	
29A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	19 554 500
29B	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	33 897 800
29C	Bureau de la gestion des ressources humaines	63 330 300
29D	Bureau des services centraux d'appui	152 897 100
29E	Bureau de l'informatique et des communications	95 466 000
29F	Administration (Genève)	133 086 300
29G	Administration (Vienne)	36 662 100

**2/5** 17-23341

Chapit	re	Montant (dollars É-U.)
29H	Administration (Nairobi)	29 835 400
To	otal partiel	564 729 500
	Titre IX. Contrôle interne	
30	Contrôle interne	39 972 000
Te	otal partiel	39 972 000
	Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	
31	Activités administratives financées en commun	12 339 200
32	Dépenses spéciales	131 902 100
To	otal partiel	144 241 300
	Titre XI. Dépenses d'équipement	
33	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 616 500
To	otal partiel	80 616 500
	Titre XII. Sûreté et sécurité	
34	Sûreté et sécurité	233 966 000
To	otal partiel	233 966 000
	Titre XIII. Compte de l'ONU pour le développement	
35	Compte de l'ONU pour le développement	28 398 800
To	otal partiel	28 398 800
	Titre XIV. Contributions du personnel	
36	Contributions du personnel	494 902 800
To	otal partiel	494 902 800
To	otal	5 396 907 300

- 2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
- 3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2018–2019 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

17-23341

## B Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2018-2019 :

1. Les prévisions de recettes autres que les contributions des États Membres s'élèvent à un montant total de 552 311 800 dollars des États-Unis se répartissant comme suit :

Chapitre des recettes		Montant (dollars ÉU.)
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	498 969 900
2.	Recettes générales	49 171 700
3.	Services à l'intention du public	4 170 200
	Total	552 311 800

- 2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;
- 3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

## C Financement des crédits ouverts pour l'année 2018

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2018 :

- 1. Les crédits ouverts au budget, soit 2 767 070 650 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 396 907 300 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2018-2019 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus le montant de 68 617 000 dollars correspondant à l'augmentation nette résultant de la révision des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, qu'elle a approuvée par ses résolutions 71/272 B et 71/280 du 6 April 2017, et 72/\_\_\_ du\_\_décembre 2017, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, au moyen des montants suivants l':
- a) 33 700 250 dollars correspondant à la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 dans la résolution B ci-dessus, soit 26 670 950 dollars, majorée de l'augmentation des recettes ne provenant pas des contributions du personnel approuvée pour l'exercice biennal 2016-2017 dans sa résolution 72/\_\_\_\_ du décembre 2017, soit 7 029 300 dollars ;

<sup>1</sup> ST/SGB/2013/4.

**4/5** 17-23341

\_\_

- b) 45 242 610 dollars provenant de l'annulation d'engagements de l'exercice biennal 2014-2015 ;
- c) 2 688 127 790 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 70/245 du 23 décembre 2015, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;
- 2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 257 420 750 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :
- a) 249 484 950 dollars représentant la moitié du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 au paragraphe 1 de la résolution B ci-dessus ;
- b) 468 600 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 approuvée dans sa résolution 71/272~B;
- c) 7 467 200 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2016-2017 approuvée dans sa résolution 72/263.

17-23341 5/5